

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 5 avril 2017, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n^{os} : D08-01-17/B-00054 et D08-01-17/B-00055
Propriétaire(s) : Sam Falsetto
Emplacement : 80 et 82, avenue Bellwood, (7), place Scotia
Quartier : 17 – Capitale
Description officielle : lot 14 et partie du lot 13, plan enr. 133434
Zonage : R3P [487]
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

Le propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en trois parcelles distinctes en vue d'établir des titres fonciers distincts pour la maison jumelée existante, une unité jumelée sur chacune des parcelles nouvellement créées tout en conservant la parcelle adjacente qui est actuellement vacante.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, le propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions et d'un accord portant sur les travaux d'entretien et la mitoyenneté. La propriété est représentée par les parties 1 à 3 du plan 4R préliminaire joint aux demandes et par le lot 14 sur le plan enr. 133434. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00054	5,28 m (av. Bellwood)	13,98 m	123 m ²	1	82, avenue Bellwood
B-00055	6,68 m	18,43 m	126 m ²	2 et 3	80, avenue Bellwood

Il y a lieu de noter que le lot 14 sur le plan enr. 133434 (7, place Scotia) constituera la parcelle conservée.

Il semble qu'il existe actuellement une servitude sur la partie 3 au bénéfice du propriétaire du bien-fonds voisin situé au 76, avenue Bellwood aux fins d'accès piétonnier.

Les deux parcelles proposées et la maison jumelée existante ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, des demandes de dérogations mineures (D08-02-17/A-00051 et D08-02-17/A-00052) ont été présentées et seront étudiées en même temps que les présentes.